



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## pesticides

Question écrite n° 70535

### Texte de la question

Au Nicaragua se tient actuellement un combat presque stérile contre un pesticide. En effet, le Nemagon aurait contaminé 20 000 personnes dans ce pays. Les milliers de victimes nicaraguayennes de ce pesticide ont dû user d'armes redoutables pour faire entendre leur voix. Le 14 mai 2005, ils ont obtenu, partiellement, gain de cause : l'État prendra en charge certains de leurs frais de santé. Maigre pitance au regard des tourments endurés. Présenté comme « une sorte de produit miracle », le dibromochloropropane, ou DBCP, à partir duquel le Nemagon est fabriqué, a provoqué des ravages sanitaires au sein des populations. En effet, trente ans après les faits, les ouvriers agricoles et leurs familles sont atteints de maladies incurables. Cancers, maladies de la peau, fausses couches à répétition, malformations congénitales et de nombreux cas de stérilité. Les multinationales Dow Chemical, Occidental Chemical, Shell Oil, United Fruit, Chiquita Brown, Standard Fruit et Doll Fruit qui ont fabriquées et commercialisées ce produit sont désormais montrées du doigt. En effet, tous les faits s'accordent à dire qu'elles savaient depuis le début que ce pesticide était particulièrement toxique. Retiré du marché américain en 1977, le Nemagon poursuit pourtant son oeuvre dévastatrice dans le reste du monde, tant auprès des populations que des consommateurs (Français, notamment) qui, in fine, se trouvent au bout de la chaîne alimentaire. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui faire le point sur ce dossier, et de lui indiquer les mesures que notre pays entend, à la fois, proposer sur le plan international afin d'interdire définitivement la production et l'usage du dibromochloropropane, ainsi que pour favoriser le dédommagement des populations victimes et la dépollution des sols et nappes phréatiques touchés par ce pesticide.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant les conséquences de l'utilisation du Nemagon au Nicaragua. En effet, la question des conséquences de l'emploi de certains pesticides sur la santé des populations et la qualité de l'environnement est un sujet de préoccupation très sensible. Le ministère de l'écologie et du développement durable n'est pas compétent pour l'autorisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques sur le sol national, qui relève de la compétence du ministère de l'agriculture et de la pêche. Dans la mesure où le Nicaragua désirerait compléter un programme, qui lui serait propre, de réduction des conséquences sanitaires et environnementales décrites, il serait souhaitable qu'il cherche à orienter des programmes mis en place dans le cadre de la coopération multilatérale ou bilatérale sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70535

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2005, page 6991

**Réponse publiée le :** 15 novembre 2005, page 10568